

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 980

**Rubrik:** L'invité de DP

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le silence est d'or

Avec 5% de hausse de l'indice des prix à fin décembre, la Suisse ne se situe plus que dans la moyenne européenne, alors qu'elle était auparavant, avec la République fédérale d'Allemagne, l'élève modèle du continent.

Ce résultat médiocre, si régulièrement aggravé par la hausse constante des taux hypothécaires, devrait susciter réflexions et propositions sur l'opportunité de la politique économique suivie jusqu'à présent.

## La Banque nationale perd le contrôle

Il est devenu évident que la politique monétaire de la Banque nationale, qui doit officiellement assurer la stabilité des prix et du cours du franc, ne réalise ni l'un ni l'autre. Le délai normal d'attente, estimé habituellement à quelque 18 mois entre le moment où les décisions sont prises (été 1988) et celui où elles doivent produire leurs effets, est atteint. Durant ce laps de temps, cependant, la situation s'est plus dégradée qu'améliorée.

Et nous ne sommes pas au bout de nos peines. Dans ses *Perspectives pour 1990*, la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles écrit que la politique de la Banque nationale «ne devrait porter ses fruits qu'en 1991 seulement». Ce pronostic, émis en décembre dernier, est aujourd'hui déjà dépassé. Loin de se calmer, le marché monétaire et celui des capitaux poursuivent leur dangereuse ascension. Les crédits commerciaux se situent naturellement à un taux net de 10%, ce qui constitue un record absolu de la période d'après-guerre. La Société de banque suisse émet un emprunt à 10 ans à 7%. Ce ne sont donc plus seulement les taux courts (à une année ou moins) qui sont touchés, mais aussi, désormais, les taux longs.

La Banque cantonale de Zurich et l'Union de banques suisses qui ont

les deux plus importants portefeuilles hypothécaires du pays, ont donné le signal d'un troisième relèvement des taux en une année. D'autres banques ont annoncé qu'elles ne suivraient pas le mouvement. Pourront-elles tenir et combien de temps?

## Arrêtés psychologiques

Les arrêtés fédéraux urgents pour lutter contre la spéculation foncière ont une portée plus politique, ou psychologique, qu'effective. Du point de vue de la politique conjoncturelle, leur efficacité reste très limitée. Le crédit n'étant pas restreint, et les gains potentiels escomptés dépassant largement le coût de l'emprunt, les spéculateurs n'ont aucune raison de ne pas se servir.

Interpellé pour savoir si la Confédération interviendrait dans le secteur hypothécaire, le chef du Département fédéral de l'économie publique s'est contenté l'année dernière de déclarer que les banques devraient faire preuve de modération. Pas question cependant d'envisager un blocage des loyers. Ainsi, le mouvement inflationniste déjà enclenché va s'accélérer. Par contagion et par anticipation, il va toucher toutes les activités et tous les secteurs économiques.

Le fait qu'on en soit arrivé à une telle situation est une indication que la politique monétaire de la Banque nationale ne peut suffire seule à empêcher des dérapages programmés. L'action sur la masse monétaire et les taux d'intérêt est généralement adéquate lorsque la conjoncture évolue de manière équilibrée. Elle ne l'est plus lorsqu'on est en présence de dérèglements en profondeur du système.

## Les vrais remèdes

D'autres moyens sont pourtant à disposition, en particulier le contrôle des crédits et de leur taux de croissance, que ce soit pour l'ensem-

ble de l'économie ou pour certaines branches particulières. Vers fin 1988- début 1989, cette mesure aurait dû être prise. La FOBB l'avait d'ailleurs demandée. En combinaison avec la politique monétaire, elle aurait permis de freiner les mouvements spéculatifs et les emballements du crédit auxquels nous avons assisté et qui ont amené la Banque nationale à constamment durcir sa politique. L'inconvénient majeur est évidemment que le contrôle du crédit est une mesure interventionniste, ce qui la rend d'emblée suspecte auprès des milieux dirigeants. Mais il faut vraiment avoir leur esprit tordu pour considérer comme «conforme au système» l'interventionnisme de la Banque nationale, dont l'efficacité est douteuse tant elle est lente à produire ses effets, et pour rejeter quasi a priori d'autres mesures interventionnistes qui pourraient nous épargner un processus inflationniste. L'absence de débat sur ce sujet reflète-t-elle une paralysie de nos esprits ou est-elle l'expression d'une adhésion si profonde au système que nous en perdons tout sens critique? Ce silence radio indique en tout cas qu'il n'y a pas foule pour remettre en cause l'idée qu'une bonne petite inflation, de temps à autre, qui dure ce qu'elle doit durer, est très utile pour remettre les compteurs à zéro.

Et si en plus il est possible de n'en pas trop parler pour éviter de faire des vagues, on parvient, situation vraiment idéale, à faire l'impasse sur le délicat sujet de la répartition des coûts de l'inflation, qui se fait au détriment des épargnants et des petits revenus, mais au profit des emprunteurs et des détenteurs de biens réels, tels que terrains et immeubles. Il y a des situations où le silence est vraiment d'or.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

**Dossier – La fièvre et ses remèdes**